

**OBJET**

**Finances locales 7.1**  
**Décisions budgétaires**

Adoption du Budget  
supplémentaire 2024

**DATE DE CONVOCATION**  
7 juin 2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 29

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024-06-18**

**L'an deux mil vingt quatre  
le treize juin à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– M. GOMIS – Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER  
– M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. JEANJEAN –  
Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS

**Excusés ayant donné pouvoir**

Mme SEMIEM à Mme MEZRAR  
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE  
M. BRUNET à Francis GESLIN  
M. MIZABI à Mme VANDEL  
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE  
Mme DUCHEMIN à M. GOMIS  
M. LEMAIRE à Mme QUOD-MAUGER  
Mme DUVAL à M. ROGERET  
M. PETIT à Mme BARRIERE  
M. FRESSEL à Mme CREVON  
M. BIGOT à Mme BOSQUIER  
M. BULARD à Mme DESANGLOIS  
Mme FRIBOULET à M. LE NOE

**Mme Malinge est nommée secrétaire de séance**

**Rapporteur :** Madame Nadia MEZRAR, Maire

Lors de sa séance du 21 décembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a adopté son budget primitif 2024.

Après avoir délibéré sur le compte administratif 2023 et sur l'affectation du résultat, il convient désormais d'inscrire ces résultats au budget 2024 et de présenter certains ajustements par le biais d'une décision modificative n°1 appelé « Budget Supplémentaire ».

Le détail des mesures d'équilibres budgétaires est mentionné dans le rapport joint à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter le Budget supplémentaire 2024 suivant les équilibres suivants :

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	600 000,00 €	600 000,00 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	- 251 533,75 €	- 451 396,07 €
Opérations liées au report	758 312,63 €	958 174,95 €
Total	506 778,88 €	506 778,88 €

**Vu**

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le/la maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

La délibération n°2023-12-84 du 21 décembre 2023 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024 ;

**Considérant**

Qu'après avoir exposé à l'assemblée le budget supplémentaire 2024 par chapitres budgétaires, en section de fonctionnement et en section d'investissement, Madame Nadia MEZRAR, Maire, invite le Conseil municipal à adopter le budget supplémentaire 2024 qui s'équilibre aux montants suivants:

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	600 000,00 €	600 000,00 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	- 251 533,75 €	- 451 396,07 €
Opérations liées au report	758 312,63 €	958 174,95 €
Total	506 778,88 €	506 778,88 €

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 25

voix contre 0

Abstention 4 (M. Le Noé, Mme Friboulet, M. Bulard, Mme Desanglois)

**Article unique** : d'adopter le Budget supplémentaire 2024

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits